

Arras, le 9 juillet 2019

Opération de mise à l'abri des migrants présents sur la zone industrielle des Dunes à Calais

Depuis quelques semaines, les effectifs de police ont constaté lors de leurs patrouilles que plusieurs terrains de la zone industrielle des Dunes à Calais étaient occupés de manière illicite et permanente par des migrants en l'absence de toute autorisation des propriétaires. Environ 250 tentes ont été identifiées sur trois sites dont deux rue des Garennes et un rue des Huttes à Calais.

Ces implantations sommaires hébergeaient 150 personnes majoritairement d'origine africaine dans des conditions extrêmement précaires. En outre, ces occupations occasionnaient de sérieux problèmes de sécurité, de salubrité et de tranquillité en particulier pour les salariés des entreprises situées juste à proximité et aux alentours.

Les différents propriétaires concernés ont saisi le président du Tribunal de Grande Instance de Boulogne-sur-Mer. Trois ordonnances d'expulsion ont été rendues le 13 mai 2019, le 14 juin 2019 et le 28 juin 2019. Elles ont été affichées samedi 6 juillet 2019 par voie d'huissier sur chaque emprise en langue française et anglaise.

Suite à la délivrance de ces ordonnances, le préfet du Pas-de-Calais a décidé d'octroyer le concours de la force publique sur les 3 terrains **ce mardi 9 juillet 2019**.

Dans le cadre de cette opération, de nouvelles maraudes ont été effectuées ce matin sur les trois sites et ont permis de proposer à la population migrante une mise à l'abri dans les centres d'accueil et d'hébergement du département.

A 10h30, 53 personnes isolées ont été prises en charge.

L'opération s'est déroulée dans le calme.